

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 4 juillet 2013

DCM N° 13-07-04-37

Objet : Organisation de la fête de la Saint-Nicolas 2013.

Rapporteur: Mme RIBLET

La Ville de Metz organisera, le dimanche 8 décembre 2013, la fête de la Saint-Nicolas articulée autour du traditionnel défilé composé de chars décorés sur un même thème et de fanfares pour l'animation musicale. Comme les années précédentes une complémentarité sera recherchée avec la Région Lorraine pour offrir aux messins un week-end de festivité. L'accent sera également mis sur les actions de solidarité initiées depuis quelques années, qui permettent à Saint-Nicolas de passer un temps privilégié avec un groupe d'enfants ciblés en lien avec les associations caritatives ; une collecte de dons sera par ailleurs organisée au profit de ces mêmes associations.

Concernant le défilé, dix associations participeront cette année à son organisation en concevant et en animant les chars tout au long du cortège : l'Orphéon des Bigophones, la Société Carnavalesque du Carnaval de Metz, les Gwendolyn's, le Secours Catholique, les Joyeux Carnavaliers de Metz-Austrasie – JCMA, la Renaissance, la Famille Lorraine de Borny, le Groupe Folklorique Lorrain de Metz, la MJC Metz Sud et la Famille Lorraine de Metz-Devant-les-Ponts. D'autres animations seront proposées tout au long de la journée qui se terminera par l'embrasement de la Place d'Armes.

Pour permettre aux associations de mener à bien ce projet, il est proposé d'une part de leur attribuer une subvention d'un montant de 1 600 € par char, soit un total de 16 000 €, et d'autre part d'attribuer à l'association des Joyeux Carnavaliers de Metz-Austrasie (JCMA), une subvention complémentaire à hauteur de 6 000 € destinée à couvrir les interventions des fanfares, harmonies et troupes musicales.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

D'ATTRIBUER les subventions suivantes, pour un montant total de 22 000 €, aux associations citées au titre de l'organisation des festivités de la Saint Nicolas 2013 :

- l'Orphéon des Bigophones, CLRM (Commune Libre de Magny)	1 600 €
- Le Carnaval de Metz	1 600 €
- Les Gwendolyn's	1 600 €
- Association Secours Catholique	1 600 €
- La Renaissance	1 600 €
- Famille Lorraine de Borny	1 600 €
- Groupe Folklorique Lorrain de Metz	1 600 €
- MJC Metz-Sud	1 600 €
- Famille Lorraine de Metz-Devant-les-Ponts	1 600 €
- Les Joyeux Carnavaliers de Metz-Austrasie – JCMA	7 600 €

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les conventions ou avenants à intervenir avec les associations susvisées ou les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de leurs conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de leur affectation ou de non réalisation de l'action.

La dépense totale s'élève à **22 000 €**. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

L'Adjoint Délégué,

Thomas SCUDERI

Service à l'origine de la DCM : Jeunesse, Education Populaire et Vie Etudiante
Commissions : Commission Jeunesse
Référence nomenclature «ACTES» : 9.3 Autres domaines de competences des regions

Séance ouverte à 16h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.
Membres assistant à la séance : 36 Absents : 19 Dont excusés : 13

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ